

COMMUNE D'IXELLES
7è Direction URBANISME
Monsieur J.-F. VAES
Chaussé d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7/PU/3636 (Corr : F. LETENRE)
N/réf. : AVL/CC/XL2.79/s.346
Annexe : 6 plans + 1 dossier A3 + 1 dossier photos

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : IXELLES. Avenue de la Couronne / rue A. Rodin. Ancien hôpital militaire. Rénovation du pavillon Rodin. Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 23/03 sous référence, réceptionnée le 29/03/04, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 21/04/04 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

La demande porte sur un nouveau projet de réaménagement de l'ancien pavillon Rodin en vue de sa réaffectation en centre polyvalent destiné à accueillir des activités récréatives et socio-culturelles. Le bâtiment a fait l'objet, il y a deux ans, d'une précédente proposition de rénovation sur laquelle la Commission avait rendu, en sa séance du 17/04/02, un avis défavorable. Elle y formulait une série de recommandations concernant le respect de la volumétrie des locaux et des murs de structure, le maintien des niveaux et des sols ainsi que le recours à des structures souples (bois ou métal) plutôt qu'à des sols en béton.

Circulation et accessibilité :

La C.R.M.S. se réjouit de constater que, de manière générale, ses précédentes remarques ont été prises en compte dans le projet actuel.

Elle regrette cependant que les contraintes d'accessibilité aux P.M.R., dues à la nouvelle affectation du lieu, aient orienté le projet vers une modification totale des circulations avec délocalisation de l'entrée principale, suppression de tous les escaliers actuels et retournement de ceux prévus en remplacement. Etant donné l'absence de documents photographiques sur l'intérieur du bâtiment, il est difficile d'évaluer l'impact réel de certaines de ces interventions. La Commission demande néanmoins de conserver, le cas échéant, les escaliers en pierre qui demeureraient encore en place. Afin que la lisibilité et la logique du bâtiment soit préservée, elle insiste également pour que l'accès principal au bâtiment se fasse via l'entrée originelle (façade nord).

La C.R.M.S. s'interroge d'autre part sur la nécessité d'aménager deux escaliers distincts en plus de l'ascenseur. Elle demande d'envisager cet aspect du projet avec un maximum de rationalité.

Par ailleurs, la Commission remarque une modification de la porte de la façade ouest, que l'on projette de prolonger vers le bas. Celle-ci semble attester d'un abaissement du niveau du sol à cet endroit – ce que les plans, imprécis sur ce point, ne permettent pas de confirmer. Néanmoins, la C.R.M.S. n'encourage pas cette option, pas plus que l'aménagement d'une rampe d'accès vers la porte ouest. Elle demande, dans un souci de cohérence et de respect des proportions, que la porte ouest soit maintenue dans ses dimensions actuelles et que les niveaux du bâtiment ainsi que des abords ne soient pas modifiés.

Espace jardin :

Une pergola destinée à abriter un parking vélo est projetée perpendiculairement à la façade ouest pour former écran entre la rue Rodin et le jardin au sud. La Commission déconseille cette option qui introduira une barrière visuelle très nette dans la perspective de la rue Rodin et entravera tant la lecture de la composition architecturale que la libre circulation autour du bâtiment. Elle conseille d'abandonner cette option pour conserver aux abords du bâtiment un maximum de fluidité.

Façades :

La Commission regrette la piètre qualité des plans des façades projetées, qui sont de mauvaises copies des façades d'origines sur lesquelles les modifications projetées sont difficiles à déceler. Etant donné la qualité architecturale de l'édifice et l'intérêt de le préserver au mieux – en tant qu'unique témoin, avec le pavillon Mathieu, de l'ancien complexe – elle encourage les auteurs du projet à les restaurer à l'identique. Dans cette optique, la Commission déconseille vivement l'usage de garde-corps en tube devant les fenêtres, tel que projeté.

Toiture :

La Commission observe qu'aucun accès ne semble prévu vers la partie supérieure des combles, ce qui semble peu réaliste. Elle s'interroge également sur la présence de techniques spéciales à cet endroit et sur leur impact en toiture.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.